



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

FF 2025  
[www.fedlex.admin.ch](http://www.fedlex.admin.ch)  
La version électronique  
signée fait foi



# Stratégie Suisse numérique 2025

du 13 décembre 2024

---

13 décembre 2024

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Viola Amherd  
Le chancelier de la Confédération, Viktor Rossi

# Stratégie Suisse numérique 2025

## 1 But

La stratégie Suisse numérique 2025 fixe des lignes directrices de la transformation numérique de la Suisse<sup>1</sup>. Elle est contraignante pour l'administration fédérale<sup>2</sup> et donne aux autres acteurs de la numérisation un cadre sur lequel s'appuyer. Elle vise à ce que l'ensemble de la population de la Suisse profite d'une transformation numérique durable et responsable sur les plans écologique, économique et social. Les autorités à tous les niveaux de la Confédération, la société civile, les entreprises, le monde scientifique et les milieux politiques doivent y œuvrer ensemble. La question de l'égalité des sexes est aussi prise en compte.

Le Conseil fédéral identifie chaque année deux ou trois thèmes prioritaires afin de donner une impulsion à certains aspects de la transformation numérique. En complément à ces thèmes prioritaires, le plan d'action présente une vue d'ensemble des activités dans le domaine de la transformation numérique au bénéfice de la population. Alors que les thèmes prioritaires sont redéfinis chaque année, la vision et les domaines restent les mêmes dans la durée.

La stratégie Suisse numérique 2025, stratégie faitière, donne un cadre à la stratégie Administration fédérale numérique, à la stratégie Administration numérique suisse et à des stratégies sectorielles. Elle contribue en outre à la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux de la Suisse et des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies<sup>3</sup>. La numérisation reste de la compétence des organisations spécialisées concernées qui sont responsables de la mise en œuvre des mesures. La stratégie Suisse numérique 2025 remplace la stratégie Suisse numérique 2024<sup>4</sup> à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## 2 Vision

La Suisse applique systématiquement le principe «priorité au numérique» (*digital first*) au bénéfice de tous, indépendamment du sexe, de l'âge et de l'origine. Elle tire parti de la transformation numérique afin que tous en profitent durablement. La Suisse compte parmi les pays européens les plus compétitifs et innovants sur le plan numérique.

1 Cf. ordonnance du 25 novembre 2020 sur la transformation numérique et l'informatique, RS **172.010.58**.

2 Cf. art. 2 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration, RS **172.010**.

3 Consultable sous: <https://unric.org> > Développement durable > Les 17 Objectifs de développement durable.

4 FF **2023** 2830

### 3 Domaines

Cinq domaines, inspirés de la boussole numérique de l'Union européenne<sup>5</sup>, structurent la stratégie Suisse numérique 2025. Les thèmes prioritaires et les mesures sont tous rattachés à un domaine. Cette structure vise à donner une vue d'ensemble des activités relevant de la puissance publique qui ont une importance pour la Suisse numérique. Le Conseil fédéral mesure les progrès réalisés dans chaque domaine au moyen de deux indicateurs<sup>6</sup>. Dix indicateurs ont été initialement définis. Ils sont régulièrement réexaminés et adaptés si nécessaire. Dans la mesure du possible, ils sont comparés avec des indicateurs internationaux.

- **Formation et compétences:** la population, l'économie et les autorités disposent des compétences nécessaires à l'utilisation des nouvelles technologies et sont capables de les appréhender de manière critique.

Indicateurs:

1. Part de la population disposant de compétences numériques générales plus avancées: 42 % (2023).
2. Part de spécialistes TIC sur le marché du travail suisse: 5,7 %, soit 4,7 % hommes et 0,9 % femmes (2023).

- **Sécurité et confiance:** la population de la Suisse peut évoluer en sécurité dans le monde numérique; la sphère privée est protégée.

Indicateurs:

1. État de la menace dans le cyberspace: nombre de cyberincidents signalés à l'Office fédéral de la cybersécurité par année: 49 380 (2023).
2. Criminalité numérique, identification des infractions ayant une composante numérique: 43 839 cas (2023).

- **Conditions-cadres:** l'économie et la société peuvent compter sur des conditions-cadres fiables et avantageuses dans l'espace numérique.

Indicateurs:

1. Compétitivité numérique de la Suisse selon l'IMD World Digital Competitiveness Ranking: 2<sup>e</sup> rang (2024).
2. Part des nouvelles entreprises dans le secteur des TIC par rapport au nombre total de nouvelles entreprises: 4,9 % (2022).

- **Infrastructure:** les autorités encouragent et exploitent une infrastructure fiable et résiliente, tant physique que numérique.

Indicateurs:

1. Taux de desserte en 5G en % de la superficie nationale: 92 % (2022).

<sup>5</sup> Cf. Commission européenne, [ec.europa.eu > Stratégie > Priorités 2019–2024 > Une Europe adaptée à l'ère du numérique > Domaines d'action > Décennie numérique de l'Europe > Décennie numérique de l'Europe: objectifs numériques pour 2030.](https://ec.europa.eu/strategy)

<sup>6</sup> Les 10 indicateurs peuvent être consultés sur le site de l'Office fédéral de la statistique: [bfs.admin.ch > Statistiques > Culture, médias, société de l'information, sport > Société de l'information > Indicateurs stratégiques.](https://bfs.admin.ch/Statistiques/Culture_m%C3%A9dias_soci%C3%A9t%C3%A9_de_l%27information_sport/Soci%C3%A9t%C3%A9_de_l%27information/Indicateurs_strat%C3%A9giques)

2. Disponibilité des données ouvertes de l'administration publique, nombre de jeux de données sur [opendata.swiss](https://opendata.swiss): 11 812 (octobre 2024).
- **Services numériques des autorités:** les autorités proposent leurs services par défaut sous forme numérique (conformément au principe «priorité au numérique»), simple à utiliser et accessible à tous.

Indicateurs:

1. Accès des utilisateurs aux services des autorités en ligne: 79 % (2023).
2. Services numériques publics pour les entreprises: 73 % (2023).

## 4 Thèmes prioritaires

Les thèmes prioritaires donnent lieu à de nouvelles mesures et mandats du Conseil fédéral, dans la mesure où ils relèvent de compétences de la Confédération. Ils font l'objet de discussions approfondies au sein du comité consultatif Suisse numérique, lors de réunions présidées par un membre du Conseil fédéral. Le Conseil fédéral fixe les thèmes prioritaires chaque année. Les départements responsables les mettent en œuvre.

Les trois thèmes prioritaires pour 2025 sont les suivants:

1. **Intelligence artificielle:** réglementation pour la Suisse et recours à des systèmes d'IA dans l'administration fédérale.

Mise en œuvre de l'approche retenue par le Conseil fédéral pour réglementer l'IA. Cette approche garantit la protection des droits fondamentaux, de la démocratie et de l'état de droit, tout en promouvant de manière ciblée la capacité d'innovation et la compétitivité de la Suisse. Il s'agit de renforcer la sécurité juridique. Parallèlement, l'administration fédérale est encouragée à recourir aux systèmes d'IA et à les utiliser.

Responsabilité: Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (Office fédéral de la communication), en collaboration avec le Département fédéral de justice et police (Office fédéral de la justice), le Département fédéral des affaires étrangères (Direction du droit international public) et la Chancellerie fédérale (secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique).

2. **Sécurité de l'information et cybersécurité:** renforcement pour l'ensemble de la Suisse.

La sécurité de l'information doit être renforcée pour que la Suisse et sa population soient efficacement protégées. L'accent doit être mis sur la sensibilisation, l'application de mesures de protection au quotidien et sur la capacité de l'administration à réagir rapidement en cas d'urgence ou de catastrophe. Les mesures de sécurité doivent aussi profiter aux administrations cantonales et communales. Enfin, les nouvelles structures dans les domaines de la sécurité de l'information et de la cybersécurité doivent être consolidées.

Responsabilité: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (Office fédéral de la cybersécurité et Secrétariat d'Etat à la politique de sécurité).

3. **Logiciels ouverts:** encourager leur recours dans l'administration fédérale.

L'administration fédérale doit être encouragée activement à publier et à recourir à des logiciels à code source ouvert pour accroître la transparence, la sécurité et la capacité d'innovation dans les systèmes informatiques et renforcer la souveraineté numérique de l'administration. Parallèlement, l'échange de connaissances et la collaboration avec la communauté «open source» nationale et internationale doivent être intensifiés. La Suisse pourra alors jouer un rôle de pionnier et, ici aussi, renforcer sa souveraineté numérique.

Responsabilité: Chancellerie fédérale (secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique).

## 5 **Plan d'action**

Le plan d'action fait partie de la stratégie Suisse numérique 2025. Il définit les mesures et donne une vue d'ensemble de l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie. Il s'agit de programmes, de projets ou d'initiatives concrets, limités dans le temps, issus de l'administration fédérale ou d'acteurs externes. Les mesures apportent une contribution essentielle à la transformation numérique de la Suisse. Elles sont publiées sous forme d'aperçu sur le site [www.digital.swiss](http://www.digital.swiss), où leur état d'avancement est régulièrement mis à jour par les acteurs concernés.

## 6 **Compétence et mise en œuvre**

Le secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique de la Chancellerie fédérale (secteur TNI) est responsable du développement, de la coordination et du monitoring de la stratégie Suisse numérique 2025, ainsi que de la communication la concernant. Il fait chaque année rapport au Conseil fédéral sur les progrès de la stratégie et propose de nouveaux thèmes prioritaires en étroite collaboration avec les départements. Les mesures sont mises en œuvre par les acteurs concernés, qui informent régulièrement le secteur TNI des progrès réalisés.

